

Bezons, le lundi 2 novembre 2020,

à l'attention de
Madame Nessrine MENHAOUARA
Maire de Bezons

Objet : Crise Sanitaire / Reconfinement / services municipaux

Madame la Maire,

Nous avons appris que vous aviez été testée positive au COVID-19. Permettez nous de vous adresser nos vœux de prompt rétablissement. Plusieurs élus, votre cabinet, votre secrétariat et la Directrice Générale des Services ont été confinés le temps de vérifier s'ils ont été contaminés. Nous leur souhaitons également d'être rapidement rassurés.

Les services municipaux ne sont pas protégés en soi d'une éventuelle contamination. Cette situation inquiète légitimement les agents présents en mairie et dont certains ont été en contact avec vous ou vos proches collaborateurs. Aussi conformément au protocole de l'Agence Régionale de Santé, il serait judicieux de fermer l'Hôtel de Ville le temps de tester les agents en contact avec les personnes concernées, afin d'éviter un effet boomerang.

Une réunion d'information sur le dispositif de reconfinement dans la commune en direction des oppositions municipales s'est déroulée vendredi 30 octobre de 18 heures à 19 heures 45 ; il est donc important que les personnes ayant assisté à cette réunion soient rapidement informées au cas où votre cabinet ou M. le premier adjoint seraient également testés positifs.

Les agents ayant travaillé à vos côtés doivent très rapidement, dès ce jour même, être contactés par la Caisse primaire d'assurance maladie pour être testés.

Une fois réalisées ces vérifications essentielles et que les résultats permettront à nouveau la réouverture de l'Hôtel de Ville, il convient de réduire les risques et que les services municipaux ne deviennent pas un foyer potentiel de contamination. Dans ce cadre, il paraît nécessaire que les agents communaux qui ne sont pas en contact direct avec le public puissent télétravailler.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une organisation adéquate soit mise en place pour **faciliter la mise en télétravail du plus grand nombre possible d'agents communaux.**

C'est le sens d'une circulaire du ministère de la transformation et de la fonction publiques publiée le 29 octobre 2020 ; un nouveau document de la Direction Générale des Collectivités Locales, complétant une note déjà parue le 16 octobre dernier, devraient reprendre les mêmes directives.

Sans attendre cette dernière, vous savez que **cette organisation avait pu être mise en place au printemps 2020, elle peut être reconduite**. C'est la condition même pour assurer la continuité du service public communal.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le groupe « Vivons Bezons »
Frédéric Faravel
Conseiller municipal et communautaire
Responsable du groupe « Vivons Bezons »



2 P.J. :

- circulaire du ministère de la transformation et de la fonction publiques du 29 octobre 2020 ;
- note de la DGCL du 16 octobre 2020.